



E'weewach

là d'où originent les eaux




Projet de parc Albanel-Témiscamie-Otish



Plan directeur provisoire

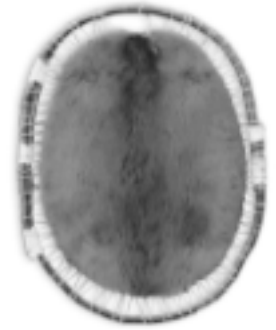


Québec 



E'weewach

là d'où originent les eaux



Projet de parc Albanel-Témiscamie-Otish

Plan directeur provisoire

REMERCIEMENTS

La production de ce document n'aurait pu être réalisée sans la participation de plusieurs collaborateurs :

Nation crie de Mistissini

Kathleen Wooton, vice-chef
Sophie Matoush
Andrew Coon, Secteur Tourisme

2

Ministère des Ressources naturelles et de la Faune

Roch Allen

Société des établissements de plein air du Québec

Robert Proulx

Rédaction

Alain Hébert
Jean Gagnon

Cartographie

Jean Berthiaume
André Lafrenière

Photographies

Ministère des Ressources naturelles et de la Faune
Ministère du Développement durable,
de l'Environnement et des Parcs
Nation crie de Mistissini, Secteur Tourisme
Gaétan Beaulieu,
© Le Québec en Images, CCDMD
Pierre Desmarchais
Gilles H. Lemieux
Jean-Yves Pintal



Table des matières

AVANT-PROPOS	5
INTRODUCTION	7
1 SITUATION ACTUELLE	11
1.1 HISTORIQUE	11
1.2 CONTEXTE RÉGIONAL	12
1.2.1 SITUATION GÉOGRAPHIQUE	12
1.2.2 LIMITE PROPOSÉE	12
1.2.3 RÉGIONS NATURELLES REPRÉSENTÉES	12
1.2.4 OFFRE RÉGIONALE EN RÉCRÉOTOURISME	15
1.3 SYNTHÈSE DES CONNAISSANCES	16
1.3.1 CONDITIONS CLIMATIQUES	16
1.3.2 PATRIMOINE NATUREL	16
1.3.3 PATRIMOINES HISTORIQUE ET CULTUREL	18
1.3.4 PATRIMOINE PAYSAGER	19
1.4 ÉTAT DU PATRIMOINE	19
1.5 PORTRAIT DE LA MISE EN VALEUR	19
2 ANALYSE DE LA SITUATION ET DIAGNOSTIC	21
2.1 MENACES À LA CONSERVATION	21
2.2 POTENTIEL À DÉVELOPPER ET CONTRAINTES À LA MISE EN VALEUR	22
2.3 DÉFIS À RELEVER	22
3 CONCEPT DE CONSERVATION ET DE MISE EN VALEUR	23
3.1 ORIENTATIONS DE GESTION	23
3.1.1 CONSERVATION	23
3.1.1.1 RECHERCHE	23
3.1.1.2 SUIVI DES IMPACTS	23
3.1.1.3 GESTION PARTICIPATIVE	23
3.1.1.4 STRESS EN PÉRIPHÉRIE	23
3.1.2 MISE EN VALEUR DES PATRIMOINES NATUREL ET CULTUREL	24

3.2	ZONAGE	24
3.2.1	ZONES DE PRÉSERVATION EXTRÊME	27
3.2.2	ZONES DE PRÉSERVATION	27
3.2.3	ZONES D'AMBIANCE	27
3.2.4	ZONES DE SERVICES	27
3.2.5	AIRES SACRÉES	27
3.3	AMÉNAGEMENTS RELATIFS À LA CONSERVATION	28
3.4	AMÉNAGEMENTS RELATIFS À LA MISE EN VALEUR	28
3.4.1	ACCÈS AU PARC	28
3.4.2	ACTIVITÉS	29
3.4.2.1	ÉDUCATION	29
3.4.2.2	RANDONNÉE PÉDESTRE	30
3.4.2.3	RANDONNÉES EN TRAÎNEAU À CHIENS	31
3.4.2.4	PRATIQUE DU CANOT ET DU KAYAK	31
3.4.2.5	PÊCHE SPORTIVE	32
3.4.2.6	CHASSE ET PIÉGEAGE	32
3.4.2.7	AUTRES ACTIVITÉS	33
3.4.3	SERVICES	33
3.4.3.1	ACCUEIL ET SERVICES CONNEXES	33
3.4.3.2	HÉBERGEMENT	33
3.4.4	PÔLES D'ACTIVITÉS	34
3.4.4.1	PÔLES PRIMAIRES	34
3.4.4.2	PÔLES SECONDAIRES	35
3.4.4.3	PÔLES TERTIAIRES	35
	CONCLUSION	39
	BIBLIOGRAPHIE	41
	LISTE DES CARTES	
	Carte 1 Le Réseau des parcs nationaux du Québec et les régions naturelles	9
	Carte 2 Le Limite proposée	13
	Carte 3 Le Zonage proposé	25
	Carte 4 Le Concept d'aménagement	37



Avant-propos

Le présent plan directeur provisoire est un document qui, de façon succincte, présente le projet de parc Albanel-Témiscamie-Otish. Outre la limite proposée, on y trouvera un portrait du territoire visé, une analyse de la situation relative à la conservation et à la mise en valeur de son patrimoine et une proposition d'orientations de gestion et de zonage visant à assurer la pérennité de ce patrimoine. Ce plan directeur provisoire se distingue notamment par l'importance qu'accorde la Nation crie de Mistissini à la préservation du patrimoine culturel, en liaison avec le patrimoine naturel, et par l'influence qu'auront les maîtres de trappe lors de la mise en valeur de cet immense territoire. Les maîtres de trappe en ont toujours été les gardiens et les protecteurs. Il doit continuer d'en être ainsi dans l'avenir, afin que les générations futures puissent bénéficier des droits garantis dans la Convention de la Baie James et du Nord québécois et pour assurer la conservation et la mise en valeur des composantes du riche patrimoine de ce territoire.

En ce qui a trait aux orientations de gestion de ce parc, il s'agira de tout mettre en œuvre pour soutenir le principe de conservation garanti dans la Convention de la Baie James et du Nord québécois. De plus, il faudra viser à maintenir l'intégrité écologique des écosystèmes couvrant ce territoire. Ceux-ci seront mis à l'épreuve au fil des ans par l'accroissement de la population de Mistissini et par la venue des visiteurs du parc, mais aussi par les impacts négatifs qui proviendront de la périphérie du futur parc.

Dans l'avenir, la direction du parc devra harmoniser son plan d'action avec celui de futures aires protégées limitrophes, lesquelles seront administrées par les nations amérindiennes voisines, à savoir les Innus de Mashteuiatsh et les Eeyouch d'Oujé-Bougoumou, de Waswanipi et de Nemaska.

Par ailleurs, la création du parc Albanel-Témiscamie-Otish et sa mise en valeur auront des retombées positives pour les villes de Chibougamau et de Chapais, situées le long de la route qui donnera accès à ce territoire protégé, car les activités à caractère économique et touristique s'en trouveront diversifiées. Il appartiendra donc aux Jamésiennes et Jamésiens de tirer profit des retombées anticipées en offrant des services intégrés et complémentaires.

Rappelons que dans ce projet, le parc chevauche la réserve faunique des Lacs-Albanel-Mistassini-et-Waconichi. Plusieurs refuges, chalets et sites de camping deviendront automatiquement des actifs du parc, tout en permettant la diversification de la clientèle.

Enfin, soulignons que ce projet de parc offrira aux jeunes de Mistissini des possibilités d'emplois en écotourisme. Les jeunes se verront confier la responsabilité d'assurer à leur tour la préservation du patrimoine légué par les générations précédentes. Voilà un important défi à relever qui devrait faire la fierté des dirigeants de cette nation. La responsabilité de préciser les futurs aménagements et l'offre d'activités à privilégier à moyen terme reviendra donc à la direction de ce parc. Dans un premier temps, il sera nécessaire de consolider, d'adapter et d'améliorer l'offre actuelle de services et de mettre aux normes les installations existantes. Les principaux aménagements se limiteront donc, à court terme, à la mise en place de centres de services aux visiteurs à Mistissini et dans le secteur de la rivière Témiscamie.



Introduction

En partenariat avec la Nation crie de Mistissini, le gouvernement du Québec projette de créer un parc représentatif de la forêt boréale : le parc national Albanel-Témiscamie-Otish (nom provisoire). Un toponyme officiel sera choisi, de concert avec cette communauté. Le territoire qui a été proposé couvre une superficie de plus de 11 000 km². Il s'agira du premier parc habité au Québec. En effet, plusieurs familles de la communauté crie de Mistissini continueront de vivre à l'intérieur des limites prévues de ce parc. Cette situation particulière découle des droits consentis par la Convention de la Baie James et du Nord québécois. Le projet mettra en valeur les patrimoines naturel, culturel et historique de ce vaste territoire.

Ce projet de parc traduit la volonté du gouvernement de mettre en place un réseau d'aires protégées de qualité, représentatif de la biodiversité du Québec, qui couvre toutes ses régions naturelles et cible 8 % de sa superficie (voir la carte 1). De plus, il s'inscrit dans le contexte du Plan gouvernemental 2004-2007 sur la diversité biologique et du Plan de développement durable du Québec intitulé *Miser sur le développement durable : pour une meilleure qualité de vie*.

Le processus de création du parc national Albanel-Témiscamie-Otish en est à l'avant-dernière étape prévue par la Loi sur les parcs, soit celle des audiences publiques, lesquelles porteront notamment sur les limites du futur parc. Lors de ces audiences publiques, les groupes et les personnes qui le souhaitent pourront se prononcer sur les différents aspects du projet.

Le réseau des parcs nationaux du Québec, à l'instar d'autres réseaux de parcs nationaux du monde, respecte les critères de conservation établis par l'Union mondiale pour la nature (UICN), tel que le précise la Loi sur les parcs. Ce réseau est voué à la conservation et à la protection permanente de territoires représentatifs des régions naturelles du Québec et de sites naturels à caractère exceptionnel et de leur diversité biologique.

Le territoire proposé pour établir ce parc est l'un des derniers bastions de la forêt boréale du Québec. Il n'a pas été touché par l'exploitation forestière, minière ou hydroélectrique et la nation autochtone qui l'habite y pratique toujours ses activités ancestrales. Il sera donc primordial d'instaurer des mesures visant à assurer la pérennité de ce patrimoine. À cet effet, et comme partout ailleurs dans le réseau des parcs nationaux du Québec, trois principes de base seront appliqués :

- la conservation a préséance sur la mise en valeur;
- l'intégrité du patrimoine doit être maintenue;
- le principe de précaution doit être au cœur de toutes les décisions.

Soulignons ici que le principe de conservation et le droit d'exploitation (chasse, pêche et piégeage) définis dans la Convention de la Baie-James et du Nord québécois ont préséance sur ceux prescrits dans la Politique sur les parcs.

Le présent document décrit les orientations initiales qui sont proposées pour exploiter ce premier parc sur le territoire de trappe des Cris de Mistissini.



1 Situation actuelle

1.1

Historique

Rappelons ici les principales étapes qui ont incité le gouvernement du Québec et la Nation crie de Mistissini à vouloir créer un premier parc sur le territoire de la baie James. L'adoption des Arrêtés ministériels de 1991 et de 1992 (AM-91-192 et AM-92-170) a tout d'abord permis de soustraire à l'exploitation minière et forestière un territoire de 6 579 km², mis en réserve à des fins de parc. De plus, le rapport Morisson (1997), commandé par le Grand Conseil des Cris, le Fonds mondial pour la nature (Canada) et la Direction des parcs de l'époque, a constitué un point tournant dans la décision des Cris de Mistissini d'établir un parc sur leur territoire de trappe. Essentiellement, ce rapport recommandait que les Cris soient étroitement associés au processus visant la création d'un parc et que l'approche holistique, liant la conservation et, à un certain degré, la mise en valeur des patrimoines culturel et naturel, constitue la trame de fond à l'établissement de ce premier parc sur leurs terres ancestrales.

Le plan stratégique 2001-2004 de la Société de la Faune et des Parcs du Québec proposait, dans un premier temps, de mener des études sur le terrain afin de mieux circonscrire l'aire d'étude et d'entamer les discussions avec les autorités de la Nation crie de Mistissini. Le 21 août 2001, le chef John Longchap a invité le ministre à constituer un groupe de travail tripartite devant réviser la limite de l'actuelle réserve faunique des Lacs-Albanel-Mistassini-et-Waconichi en vue d'y superposer un parc de conservation et d'implanter une nouvelle structure de gestion de ce territoire. Le 29 novembre 2001, le ministre a consenti à constituer ce groupe de travail, sous la présidence du Conseil de la Nation crie de Mistissini, lequel est composé de trois représentants crs, de deux représentants de la Société de la faune et des parcs du Québec et du directeur de la réserve faunique à l'emploi de la Société des établissements de plein air du Québec (SÉPAQ).



À l'origine, le projet de parc couvrait seulement une partie des lacs Mistassini et Albanel, tout le cours de la rivière Témiscamie et la majeure partie du massif des monts Otish. Dès la première présentation du territoire à l'étude, lors de la séance régulière du Conseil de la Nation crie de Mistissini du 15 avril 2002, deux résolutions concernant le périmètre de ce futur parc ont été adoptées unanimement et adressées au ministre (résolutions 2002-87A et 2002-88A). Le 22 mai 2002, le ministre acceptait ces deux résolutions. Le périmètre du projet initial était alors élargi afin d'ajouter la presque totalité des lacs Albanel et Mistissini, la partie amont de la rivière Rupert, le couloir historique des lacs à l'Eau Froide et Témiscamie ainsi que le lac Naococane, au nord des monts Otish.

Au total, quatre campagnes de terrain ont été réalisées en compagnie de guides cris et d'experts, permettant la rédaction du cahier résumant l'état des connaissances. Ce cahier, déposé en avril 2005, a servi de référence à la préparation du présent plan directeur provisoire, parallèlement à des consultations d'individus, d'experts, d'organismes et de ministères concernés par la création du parc Albanel-Témiscamie-Otish.

1.2 Contexte régional

1.2.1 SITUATION GÉOGRAPHIQUE

Le territoire visé par le projet de parc Albanel-Témiscamie-Otish couvre une superficie de plus de 11 000 km². Il est situé à la limite est de la municipalité de la Baie-James, à 90 km au nord de Chibougamau, ville à laquelle on accède par la route provinciale 167 en provenance de la région du Lac-Saint-Jean ou par la route 113, laquelle relie l'Abitibi à la ville de Chapais, à l'ouest de Chibougamau. À partir de là, il faut moins d'une heure pour accéder au village de la communauté crie de Mistissini sur les rives du grand lac Mistassini, qui constitue la porte d'entrée du parc. Pour s'y rendre, il faut compter environ sept heures de route à partir de Québec et dix heures, à partir de Montréal.

1.2.2 LIMITE PROPOSÉE

Dans sa partie méridionale et lacustre, à l'exception des Terres de catégorie I, de la baie du Poste et de la baie Abatagouche (où se situe le village de Mistissini), le parc préservera dans son intégralité la surface des eaux du lac Albanel et du lac

Mistassini ainsi qu'une bande riveraine autour de ces deux lacs (voir la carte 2). Il comprendra aussi le secteur de la rivière Rupert, de la source de cette rivière au lac Mistassini jusqu'au lac Bellinger, englobant ainsi l'île Peuverau et l'île de l'Est. Le secteur de la rivière Témiscamie sera aussi inclus, afin de protéger une bonne partie du bassin versant de la rivière, à partir de sa source dans les monts Otish, ainsi que le couloir de la route de canot historique reliant le lac à l'Eau Froide au lac Témiscamie jusqu'à sa décharge au lac Albanel. L'ajout des monts Otish permettra de protéger la presque totalité du massif et de son contrefort nord, qui bordent la plaine de la rivière Eastmain. Enfin, le lac Naococane et ses centaines d'îles seront aussi protégés.

Ainsi, une bonne partie de la réserve faunique des Lacs-Albanel-Mistassini-et-Waconichi sera transformée en parc. Les portions résiduelles de la réserve faunique serviront de zones tampons où des activités complémentaires au projet de parc pourront être offertes.

Le parc protégera donc la presque totalité du massif des monts Otish. Cependant, trois unités territoriales destinées à l'exploration minière dans le piémont de ce massif en seront temporairement soustraites, et ce, pour une période qui ne dépassera pas le 7 juillet 2009. Au terme de cette entente avec le ministère des Ressources naturelles et de la Faune, si aucun potentiel minier significatif n'est décelé, la superficie de ces deux réserves à l'État sera alors soustraite à l'activité minière et ajoutée au futur parc.

Le village de Mistissini et les terres de catégorie I qui l'entourent ne sont pas inclus dans le périmètre du projet de parc. Ce secteur aura le double rôle de zone tampon et de porte d'entrée principale pour les visiteurs.

1.2.3 RÉGIONS NATURELLES REPRÉSENTÉES

La création du parc national Albanel-Témiscamie-Otish vise à protéger les éléments représentatifs de cinq grandes régions naturelles du Québec. Il y a tout d'abord le bassin des lacs Mistassini et Albanel (région naturelle B-30), qui s'étale sur la plus grande assise de roches sédimentaires dans la portion québécoise du bassin hydrographique de la baie James. Le déversoir du lac Mistassini s'étale vers l'ouest, sur le Plateau de la Rupert (région naturelle B-29), où cette rivière tumultueuse se faufile entre de grandes îles et emprunte des chenaux tortueux pour traverser la muraille de dizaines d'eskers qui lui bloquent la route. Puis, aux confins de la



région naturelle des Laurentides boréales (région naturelle B-17), on remonte vers le nord la majestueuse rivière Témiscamie aux rives sablonneuses jusqu'au massif des monts Otish (région naturelle B-31), lesquels constituent le pivot hydrographique du Québec. C'est à cet endroit que le relief des cuestas (montagnes tabulaires) s'aligne, sur un front d'environ 200 km, où il fait face à la plaine de la rivière Eastmain. Enfin, au nord, on débouche sur le lac Naococane aux centaines d'îles constituées de dépôts quaternaires ennoyés, caractéristiques du paysage de la région du Plateau lacustre central (région naturelle B-32).

1.2.4 OFFRE RÉGIONALE EN RÉCRÉOTOURISME

La réserve faunique qui englobe les grands lacs Albanel, Mistassini et Waconichi a été créée, en 1948, en tant que réserve de chasse et de pêche. Le grand lac Mistassini constitue le cœur de cette réserve faunique. Au fil des ans, des installations ont été aménagées autour de ce lac pour la pratique de la pêche sportive. Parmi celles-ci, les pavillons de pêche Osprey, Louis-Jolliet et Vieux-Poste ont acquis une réputation qui dépasse largement nos frontières. S'ajoute depuis peu le camp de la Papaskwasati, sur le même lac. Les

campings de la baie Pénicouane au lac Mistassini et du lac Albanel favorisent l'accès aux plus grands plans d'eau de la région.

Le village de Mistissini offre aussi des installations d'accueil modernes et propose aux visiteurs des activités qui leur feront découvrir le milieu de vie du peuple cri, une nation progressiste. En cours de route, les visiteurs auront l'occasion de se rendre dans les villes de Chibougamau et de Chapais, dont l'essor est lié à la richesse géologique du sous-sol de la région. Ces deux villes peuvent offrir une vaste gamme de produits et de services aux visiteurs qui se rendent plus au nord.

Enfin, la communauté crie d'Oujé-Bougoumou, établie juste au sud de la réserve faunique Assinica, surprendra les visiteurs par son urbanisme bien intégré au milieu et par l'architecture singulière de ses bâtiments.

La région de la Jamésie regorge de milliers de lacs qui abritent une faune variée. En saison hivernale, elle représente un paradis pour les motoneigistes fervents de grands espaces et de conditions de neige inégales.

1.3 Synthèse des connaissances

1.3.1 CONDITIONS CLIMATIQUES

À l'intérieur du périmètre du projet de parc Albanel-Témiscamie-Otish, le climat est de type continental et le taux d'humidité de l'air ambiant est faible. De grandes variations de température peuvent être observées entre la nuit et le jour. Dans ces régions au climat relativement moins humide, les basses températures hivernales et les coups de chaleurs estivaux semblent moins marqués comparativement à la vallée du Saint-Laurent.

Le climat des lacs Mistassini et Albanel présente une certaine stabilité, une situation tout à l'avantage des visiteurs qui prévoient fréquenter ces plans d'eau. Par contre, dans le massif des monts Otish, les températures sont imprévisibles et peuvent changer au cours d'une même journée.

Le facteur éolien a également un effet déterminant sur les accumulations de neige au sol dans ces deux secteurs. La forêt boréale, qui borde la plaine lacustre, présente d'importantes accumulations de neige. Celles-ci dépassent souvent un mètre d'épaisseur au sol, ce qui rend la pratique du ski de randonnée et de la raquette des plus agréables. Par ailleurs, les vents violents qui balayent régulièrement les hauts sommets des monts Otish empêchent les accumulations de neige, ce qui force les randonneurs à circuler à mi-pente ou dans les vallées en hiver. L'été, les brumes matinales sont souvent persistantes sur ces sommets.

1.3.2 PATRIMOINE NATUREL

Du lac Mistassini aux monts Otish, trois des grandes zones de végétation du Québec sont représentées, soit la forêt boréale, la taïga et la toundra. On trouve d'abord, en bordure des lacs Mistassini et Albanel et de la rivière Témiscamie, la limite nord de la grande forêt boréale. Au pied des monts Otish, cette forêt est graduellement remplacée par la taïga, une forêt ouverte où dominent l'épinette noire, les lichens et les éricacées. Enfin, de vastes étendues de la toundra caractérisent





les hauts plateaux des monts Otish. Bref, on trouvera dans ce seul parc plusieurs composantes biophysiques du Québec nordique.

La géomorphologie du territoire se caractérise par la présence de l'un des plus grands dépôts de roches sédimentaires au nord du 50^e parallèle, au Québec. On peut facilement y observer des phénomènes géomorphologiques aux dimensions spectaculaires et qui datent de la dernière ère glaciaire. Des eskers de plusieurs dizaines de kilomètres s'étirent parallèlement dans la plaine de la rivière Eastmain et en travers du cours de la rivière Rupert. De grandes étendues de moraines de décrépitude moulent l'ensemble du paysage de la plaine ennoyée du grand lac Naococane. Enfin, on peut observer d'immenses drumlins tout autour du lac Albanel.

Le massif des monts Otish, situé au centre géographique du Québec, comporte plusieurs sommets dépassant les 1 000 mètres d'altitude, dont le mont Yapeitso (1 135 mètres). Ces collines sont caractérisées par des formations sédimentaires du Protérozoïque et présentent un relief de cuestas. Ce massif constitue l'une des dernières régions du Québec à s'être libérée des glaces à la suite de la glaciation continentale du Wisconsin, il y a environ 7 000 ans. La fragile toundra des sommets, avec ses lichens, ses mousses et ses arbustes prostrés, est caractéristique des paysages de l'Arctique québécois. Enfin, plusieurs versants d'exposition sud, situés en haute altitude, abritent d'anciennes pessières blanches, plus que centenaires, ce qui est pour le moins inusité à une telle latitude. Quelques grands lacs perchés en altitude demeurent gelés la majeure partie de l'année. Les berges de quelques ruisseaux montagnards abritent le rare agosérin orangé, une plante dont l'aire principale de répartition se situe à l'ouest du continent nord-américain. Ce massif montagneux constitue la source de rivières se déversant dans les trois grands bassins versants du Québec, soit l'Ungava (rivière Caniapiscau), la baie James et la baie d'Hudson (rivières La Grande, Eastmain et Rupert) ainsi que le Saint-Laurent (rivière Péribonka, par le lac Saint-Jean, rivières Manicouagan et aux Outardes). En effet, les Cris de Mistassini ont donné à ce territoire le nom évocateur d'« *E'weewach* », qui signifie « là d'où originent les eaux ».

La majestueuse rivière Témiscamie prend sa source dans le massif des monts Otish. Cette rivière de plus de 175 km constitue l'un des principaux tributaires du lac Albanel. Elle comporte par endroits d'innombrables berges de sable blond

et ses eaux vives en font l'une des plus belles rivières canotables au Québec. Tout au long de son parcours, on trouve des sentinelles centenaires d'épinettes blanches et de vieilles forêts d'épinettes noires qui, au cours des derniers siècles, ont échappé au cycle des feux. Ces vieux écosystèmes constituent notamment un refuge pour le caribou forestier, en particulier au sud de la route historique de canots menant au lac à l'Eau Froide.

Le lac Mistassini, d'une superficie de 2 336 km², est le plus grand lac naturel du Québec et constitue la source de la rivière Rupert. La région des lacs Mistassini et Albanel est caractérisée par de grandes formations calcaires isolées à l'intérieur du Bouclier canadien. La grande plaine lacustre des lacs Albanel et Mistassini repose donc sur une assise sédimentaire qui accueille une flore calcicole inusitée en forêt boréale. Cette géologie particulière explique aussi la présence de plusieurs espèces de plantes, de bryophytes et de lichens en situation précaire au Québec. Plusieurs plantes vasculaires atteignent leur limite septentrionale de répartition pour le Québec dans la partie sud du lac Mistassini et à l'embouchure de la rivière Témiscamie. C'est le cas notamment de l'osmonde royale et de l'if du Canada. À l'inverse, certaines plantes arctiques caractéristiques des habitats calcaires exposés en bordure de ces lacs atteignent à cet endroit leur limite sud. Quelques plantes connues du secteur ont été décrites pour la première fois par le botaniste et explorateur français André Michaux, lors de son passage au lac Mistassini en 1792. On peut citer la primevère du lac Mistassini, qui affectionne les substrats calcaires de ce lac. Ces mers intérieures aux horizons illimités constituent également l'habitat de plusieurs espèces de poisson de grande taille, dont les ombles grises et les ombles de fontaine, les dorés jaunes et les brochets du Nord. Fait inusité, au lac Mistassini on a constaté la présence de deux populations de truite mouchetée génétiquement distinctes. Au sud du même lac, on peut observer les traces d'un impact météoritique sur les rochers bordant l'île Rouleau, que les Cris ont nommé « Mintinikus ».

À l'entrée de la rivière Rupert, le lac Mistassini présente des côtes déchiquetées qui se font îles, pointes, détroits, presqu'îles et récifs acérés et qui en retardent l'écoulement. Puis, la rivière entreprend son long cours en direction de la baie James en se divisant en trois branches, créant ainsi d'immenses îles entre elles et parsemant leur cours d'entrelacs et de rapides tantôt sages, tantôt agités et quelque peu imprévi-

sibles. Des eskers transversaux entrecoupent la rivière et les îles centrales. Quelques rares collines jaillissent du paysage et portent, le plus souvent, les traces du passage de feux, en étalant les squelettes blanchis de troncs d'épinettes noires.

Bordant la partie septentrionale du parc, au voisinage du réservoir Caniapiscau, le lac Naococane, au contour indéfini, comporte d'innombrables îles de toutes dimensions, vestiges de dépôts glaciaires. On observe ici autant d'eau que de terre et des boisés ouverts, caractéristiques de la taïga, dominés par l'épinette noire, les éricacées, les lichens et les mousses.

18

1.3.3 PATRIMOINES HISTORIQUE ET CULTUREL

Le parc Albanel-Témiscamie-Otish constituera le premier parc habité du Québec et ce fait mérite d'être souligné de façon particulière. Les Mistassins qui habitent ce territoire ont une culture authentique, plusieurs fois millénaire. La richesse de leur patrimoine culturel sera mise en évidence lors du séjour des visiteurs, notamment par l'offre des activités et des services. Déjà, la magnifique Auberge de Mistissini peut servir

de modèle grâce aux visuels et aux textes à caractère historique qui parent si bien ses murs. Aux yeux du monde, les employés du parc, qui viendront principalement de la Nation crie de Mistissini, deviendront eux aussi, grâce à la complicité et à l'appui des maîtres de trappe, les gardiens et les témoins vivants de cette culture ancienne.

Et que dire du vaste potentiel que recèlent les nombreux sites archéologiques recensés sur le territoire du parc? Nous avons le devoir collectif de les protéger et d'y poursuivre des fouilles archéologiques et les rares sites ouverts aux visiteurs le seront sous la supervision de guides compétents. L'aménagement de ces sites fera l'objet de précautions particulières et se déroulera sous la supervision d'archéologues mandatés par la direction du parc.

Le projet de parc Albanel-Témiscamie-Otish abrite des patrimoines archéologique et historique uniques dans le réseau des aires protégées de l'Est de l'Amérique du Nord par la concentration de nombreux sites archéologiques, vestiges de la présence humaine ancienne sur ce territoire. Soulignons que le site « *Wapushakamikw* » (l'Antre du Lièvre) a été visité par le père Laure en 1730. Il s'agit du premier site archéologique à être classé « bien culturel » au Québec en 1976 sous la désignation de « Colline Blanche ». L'embouchure de la rivière Témiscamie offre plusieurs autres sites archéologiques présentant de nombreux artefacts, témoins des périodes paléo-indienne et historique. Sur le plan historique, le secteur de la rivière Témiscamie (de même que le lac à l'Eau Froide et le lac Témiscamie) se trouve sur la route de canots qui reliait Québec à la baie James au temps de la Nouvelle-France. Le secteur du lac Mistassini a été, durant quelques siècles, la zone de contact entre trois nations : les Cris, qui occupaient l'ensemble du territoire, les Français, qui venaient de la plaine du Saint-Laurent, et les Anglais, qui exploitaient les postes de traite de fourrure de la compagnie de la Baie d'Hudson à la baie James. De nos jours, les maîtres de trappe et leur famille vivent toujours sur la terre de leurs ancêtres « *Eeyou Istchee* » et restent les témoins privilégiés et les gardiens de cette riche tradition.

L'histoire de la traite des fourrures en direction de la mer du Nord s'est écrite ici et l'on se souvient encore des brigades de canotiers remontant à bord de leurs longs canots d'écorce les rivières Rupert et Eastmain pour atteindre l'intérieur des terres, là où était trappé le castor pour en prélever les plus belles peaux au monde.





1.3.4 PATRIMOINE PAYSAGER

Les aspects les plus typiques du paysage du territoire visé par la création du parc Albanel-Témiscamie-Otish sont les suivants : l'immensité du lac Mistassini, qui couvre 2 336 km², l'archipel d'îles constituant la partie amont de la rivière Rupert, les longues plages sablonneuses qui bordent la rivière Témiscamie, le relief de cuestas des sommets des monts Otish et la myriade d'îles composant le grand lac Naococane.

1.4 État du patrimoine

Pour l'essentiel, le patrimoine paysager est demeuré intact. Il en est de même pour les patrimoines naturel et culturel, à l'exception des récentes traces de l'exploitation forestière dans les forêts de la route historique de canots, entre les lacs à L'Eau Froide et Témiscamie, et l'assise du chemin d'hiver récemment utilisé pour des activités d'exploration minière sur la rive ouest de la rivière Témiscamie, dans sa partie aval.

1.5

Portrait de la mise en valeur

Le village de Mistissini, porte d'entrée du parc, offre déjà aux visiteurs des structures d'accueil modernes et des activités qui leur feront découvrir le milieu et le mode de vie du peuple cri. Ainsi, l'Auberge Mistissini peut offrir 20 chambres et un service de restauration aux visiteurs.

À l'heure actuelle, les camps de pêche Osprey, Vieux-Poste, Louis-Jolliet et Papaskwasati peuvent héberger une centaine de visiteurs quotidiennement tandis que le camping du lac Albanel, situé au bout de la route 167, comporte 45 emplacements de camping et celui de la baie Pénicouane, au sud du lac Mistassini, offre 27 emplacements. Dans les monts Otish, trois refuges permettent d'héberger un total de 22 randonneurs, favorisant ainsi la découverte des plus hauts monts du secteur nord-est.

En résumé, au terme de sa création, le parc pourra accueillir et héberger de nombreux adeptes de séjour dans les parcs nationaux.





2 Analyse de la situation et diagnostic



21

2.1 Menaces à la conservation

Le statut de réserve faunique appliqué présentement à l'essentiel du territoire étudié ne peut garantir à long terme la préservation des éléments représentatifs des régions naturelles visées, ni des sites exceptionnels et de la biodiversité que l'on y trouve. En effet, dans une réserve faunique, toute forme d'exploitation des ressources naturelles peut être autorisée. Le territoire proposé pour établir ce parc constitue l'un des derniers bastions de la forêt boréale au Québec encore intouché par ces exploitations (forestière, minière, hydroélectrique), et l'un des rares où une nation autochtone pratique encore ses activités ancestrales, dans les mêmes conditions que ses ancêtres.

L'exploitation des ressources en périphérie du parc projeté pourra entraîner des impacts négatifs quantifiables à

l'intérieur de ses limites. De plus, des phénomènes globaux, comme le transport de polluants sur de longues distances et le réchauffement climatique, pourront aussi avoir leur part d'impacts négatifs.

Ces menaces à la conservation des patrimoines naturel et culturel de ce territoire peuvent être diminuées par la création d'une aire protégée de grande dimension et l'attribution d'un statut de conservation reconnu internationalement.

Une fois le statut de parc accordé, la mise en place d'installations et la fréquentation accrue de certains secteurs plus attrayants constitueront aussi des menaces qui pourraient entraîner des impacts appréciables sur le patrimoine. Des mesures seront alors appliquées afin de limiter de tels impacts à un degré minimal acceptable et de ne pas mettre en péril ce patrimoine.

2.2 Potentiel à exploiter et contraintes à la mise en valeur

« Venez explorer l'immensité d'un pays aux horizons sans limite et aux paysages vierges! Répondez à l'appel des mers intérieures que sont les grands lacs Mistassini et Albanel. Laissez-vous bercer par les flots de la majestueuse et paresseuse rivière Témiscamie ou vibrer au rythme de la tumultueuse rivière Rupert! À perte de vue et à perdre haleine, venez parcourir les sommets tabulaires des monts Otish. Venez vous plonger au cœur du pays virginal du peuple Cri et y découvrir une culture autochtone authentique encore près de ses racines! »

Voilà en résumé l'invitation au voyage qui sera transmise aux adeptes d'écotourisme du monde entier, une fois que ce parc sera créé. Aux sites exceptionnels que l'on trouve dans cette zone de transition entre la forêt boréale et le Grand Nord québécois, s'ajoute une impressionnante biodiversité dont la richesse peut s'expliquer par des variations d'altitude et de latitude et par la présence de l'un des plus grands bassins enclavés de roches sédimentaires au cœur du bouclier canadien.

La plupart des aménagements nécessaires à la mise en valeur initiale de ce territoire sont déjà en place. Les aménagements destinés aux secteurs secondaires seront mis en place à des endroits présentant peu de contraintes environnementales.

La présence des trappeurs cris, actifs une grande partie de l'année sur leur territoire de trappe, pourra par endroits constituer une contrainte non négligeable à l'offre d'activités et de services. Toutefois, la participation de certains trappeurs dans l'offre d'expériences de découverte faite aux visiteurs pourrait permettre de transformer cette contrainte en avantage.

2.3 Défis à relever

L'augmentation de la population de la communauté de Mistissini pourrait éventuellement constituer un problème particulier, notamment par la pression accrue qui découlera des activités de chasse, de pêche et de piégeage dont la pratique est garantie par la *Convention de la Baie James et du Nord québécois*. En effet, garantir la pérennité de l'exercice de ce droit d'exploitation à l'égard du principe de conservation qui s'y rattache et de la mission générale des parcs nationaux représente tout un défi.

Par ailleurs, la préservation de l'authenticité et de la richesse du patrimoine culturel de la Nation crie constituera un autre défi important à relever. En effet, les visiteurs qui afflueront en nombre accru à moyen terme pourraient exercer une influence appréciable sur les traditions et les valeurs de cette communauté. Des mesures devront être adoptées afin d'assurer la pérennité de ce patrimoine.



3 Concept de conservation et de mise en valeur



3.1 Orientations de gestion

3.1.1 CONSERVATION

Une fois le parc créé, un plan de gestion du patrimoine naturel sera élaboré relativement à l'application du principe de conservation en vigueur sur le territoire conventionné. Les acteurs du milieu seront associés à cette démarche, avec l'aide du gouvernement du Québec et de chercheurs universitaires reconnus.

3.1.1.1 Recherche

En présence de patrimoines naturel et culturel aussi diversifiés, il n'est pas étonnant que depuis quelques siècles, explorateurs, chercheurs scientifiques et archéologues aient été attirés en aussi grand nombre et qu'ils aient découvert autant de phénomènes naturels concentrés en un même endroit. Il va de soi que les universités et les établissements de recherche seront intéressés à y poursuivre des études scientifiques. Cependant, tout projet de recherche scientifique devra être autorisé par la direction du parc et concorder avec la mission de conservation et de mise en valeur du parc. La direction élaborera d'abord un plan de recherche qui présentera une liste prioritaire des travaux susceptibles d'élargir les connaissances de base et permettant d'améliorer la conservation des écosys-

tèmes du parc. Par la suite, les établissements désirant former un partenariat avec la direction du parc pourront investir dans la réalisation de travaux. Il en sera de même pour les sites archéologiques où des recherches scientifiques seront effectuées.

3.1.1.2 Suivi des impacts

Le contingentement des visiteurs demeurera une préoccupation constante lorsque la direction du parc établira son plan annuel d'exploitation. Ce contingentement sera établi en fonction de la capacité de support de chaque site et se fera dans le respect de la pratique d'activités traditionnelles des Cris de Mistissini. Concernant les zones de services et les endroits fréquentés, un plan de suivi environnemental sera implanté à l'aide d'indicateurs prédéfinis, de façon à s'assurer que les mesures d'atténuation mises en place sont adéquates. Les problèmes relevés seront bien documentés et des mesures correctives, voire des travaux de restauration, seront entreprises afin de rétablir les milieux perturbés.

3.1.1.3 Gestion participative

Ce premier parc habité au Québec est établi sur un territoire où chaque lot de trappe constitue la demeure d'une famille crie. Les visiteurs qui séjourneront dans le parc devront respecter les habitants et leur milieu de vie. La communauté de Mistissini et, en particulier, les maîtres de trappe qui occupent le territoire seront étroitement associés à la gestion du parc Albanel-Témiscamie-Otish. Ces derniers accueilleront les visiteurs et en seront les hôtes. La participation active de tous ces gens, en étroite collaboration avec le personnel du parc, permettra d'assurer la préservation et la mise en valeur de tout ce patrimoine.

3.1.1.4 Stress en périphérie

Au cours des prochaines années, les stress provenant des territoires avoisinant les limites du parc augmenteront de façon significative. Les chemins qui seront construits pour l'exploitation forestière, la prospection minière et la dérivation de la rivière Rupert vers la rivière Eastmain se multiplieront et donneront de nouveaux accès au grand public. Cette situation accroîtra la pression sur le milieu naturel et la biodiversité présente et pourrait entraîner des conflits d'usage.



Au fil des ans, il sera important de mesurer l'impact que pourrait avoir la dérivation de la rivière Rupert, en particulier sur la reproduction de la truite mouchetée. Il sera tout aussi important de poursuivre les études du patron de déplacement annuel de la population de caribous forestiers de la rivière Témiscamie qui, au cours des dernières années, a été particulièrement touchée par les incendies de forêt et les coupes forestières.

Le réchauffement climatique pourra aussi avoir des effets notables sur la composition de la flore et sur l'aire de répartition des orignaux. Les effets causés par le transport de contaminants sur de longues distances devront aussi être considérés.

3.1.2 MISE EN VALEUR DES PATRIMOINES NATUREL ET CULTUREL

La direction du parc devra innover lorsqu'il s'agira de mettre en évidence les valeurs patrimoniales du parc, de manière à faire vivre aux visiteurs des moments de découverte, où nature et culture seront intimement associées. Grâce au concept intégrateur préconisé, les visiteurs pourront découvrir à la fois le patrimoine naturel et le patrimoine culturel présents sur ce territoire. Comme il s'agit d'un parc habité, cette découverte sera facilitée par la complicité et l'accompagnement du peuple cri, qui s'est toujours considéré comme faisant partie intégrante de cette grande nature. Les valeurs

symboliques attribuées par ce peuple à la forêt et aux animaux qui l'habitent trouvent leur source dans la tradition orale transmise par les anciens.

De plus, il sera primordial que la mise en valeur du parc se traduise par une offre d'activités et de services qui prenne en considération les produits touristiques offerts par les communautés voisines d'Oujé-Bougoumou, de Chibougamau et de Chapais. À cet effet, la formation d'alliances stratégiques et de partenariats entre promoteurs autochtones et non autochtones sera souhaitable, afin que les produits offerts en région soient à la fois uniques et complémentaires.

3.2 Zonage

Le plan de zonage du parc constitue le premier outil servant à désigner et à délimiter les sites nécessitant une protection particulière (voir la carte 3). Celui-ci introduit une nouveauté dans l'actuel réseau des parcs, à savoir des aires vouées tout spécialement à la conservation du patrimoine culturel et considérées sacrées par les Anciens de Mistissini. Ce faisant, une valeur à caractères spirituel et social est attribuée aux sites qui revêtent une importance particulière aux yeux de la Nation crie de Mistissini. Cette décision de désigner des aires sacrées dans l'actuel plan de zonage provisoire fait suite à la



recommandation numéro 13 du 5^e Congrès mondial sur les parcs, tenu à Durban, en Afrique du Sud, en septembre 2003, afin que désormais, les aires protégées puissent assurer l'intégrité des lieux sacrés désignés par les peuples autochtones concernés.

3.2.1 ZONES DE PRÉSERVATION EXTRÊME

Au sein d'un aussi vaste territoire présentant une biodiversité exceptionnelle, certains sites méritent d'être mis à l'abri de tout impact. Ainsi, la délimitation de quelques zones de préservation extrême permettra de protéger des habitats abritant des espèces menacées ou vulnérables (flore, faune) et des forêts anciennes. Il en sera de même pour certains autres sites situés sur des îles centrales du lac Mistassini. L'insolite mont Chicouté, une partie de la vallée de l'Agoséris et du versant nord des monts Yapeitso et Lagopède seront aussi inclus dans cette catégorie. Aucun visiteur n'aura accès à ces secteurs, à l'exception des maîtres de trappe, des bénéficiaires de la Convention et de certains chercheurs. Les rares personnes ainsi autorisées à s'y rendre pourront étudier l'évolution naturelle de ces milieux qui constituent de véritables zones témoins.

3.2.2 ZONES DE PRÉSERVATION

Certaines zones, qui représentent plus de 60 % du milieu terrestre du parc proposé, servent à assurer la préservation des sites fragiles du bassin de la rivière Témiscamie et de l'ensemble des sommets des monts Otish. Des sites archéologiques sont aussi visés par ce type de zonage.

3.2.3 ZONES D'AMBIANCE

Comme le parc est constitué à plus de 50 % d'eau, les lacs et les rivières seront inclus dans une zone d'ambiance et continueront de servir de voies de communication entre les lieux de campement des voyageurs qui referont les trajets des ancêtres des Cris et des explorateurs du Nouveau Monde. Dans les monts Otish, les zones d'ambiance se trouveront dans les vallées boisées, le long de sentiers balisés, permettant la réalisation de circuits de randonnée de courte et de longue distance. Ces zones comprendront aussi des sites d'hébergement.

3.2.4 ZONES DE SERVICES

Les zones de services seront situées aux endroits où se trouvent les équipements existants et ceux à mettre en place à moyen terme, aux endroits définis précédemment, soit aux camps de pêche Osprey, Vieux-Poste, Louis-Jolliet et Papaskwasati, aux camping du lac Albanel et de la baie Pénicouane ainsi qu'au piémont des monts Otish.

3.2.5 AIRES SACRÉES

La consultation des aînés de Mistassini et de la littérature existante a permis de désigner des aires sacrées, soit la Colline Blanche (*Wapushakamikw*), la grosse roche qui a donné son nom au grand lac Mistassini, la pointe nord de l'île Manitounouc située sur le même lac, le mont Wepashiniu à l'ouest des monts Otish, les vieux cimetières et les sépultures en forêt et situés en bordure des principaux lacs et rivières. Aucun non-autochtone ne sera autorisé à visiter ces lieux sans avoir obtenu au préalable l'autorisation de la direction du parc et des familles de trappeurs concernées.



3.3 Aménagements relatifs à la conservation

Dans un premier temps, le plan d'immobilisation des équipements destinés au séjour des visiteurs prévoira la mise aux normes environnementales des équipements de traitement des eaux usées. À cet effet, des travaux devront être effectués aux chalets et aux abris des quatre camps de pêche et des deux campings existants. Ces travaux permettront de conserver la pureté des eaux du lac Mistassini et favoriseront, entre autres, le maintien des populations d'omble de fontaine et d'omble grise qui y vivent.

Ces interventions permettront de rendre conformes, sur le plan environnemental, tous les équipements existants, dont certains ont été implantés il y a plus de quarante ans. Ainsi, aucun rejet polluant en provenance de ces équipements ne portera atteinte à la qualité des eaux des lacs qu'elles bordent. De plus, les aménagements existants qui servent au dépôt de carburant et de combustible liquide à proximité de ces équipements seront revus et une mise aux normes environnementales sera effectuée, notamment en vue d'éviter tout déversement.

3.4 Aménagements relatifs à la mise en valeur

Lors de l'implantation et du développement du futur parc Albanel-Témiscamie-Otish, il faudra tenir compte des installations déjà en place et utilisées pour les activités de l'actuelle réserve faunique. Ainsi, les travaux effectués lors des premières années de fonctionnement de ce parc viseront à consolider et à améliorer ces installations. À ces travaux s'ajoutera la mise en place d'un centre de services aux visiteurs à Mistissini. Par la suite, un second pôle d'accueil sera aménagé à proximité du pont de la rivière Témiscamie. D'autres aménagements sont aussi à prévoir dans le futur, le long de routes qui seront aménagées dans le parc et en périphérie. Cette mise en valeur fera l'objet de consultations et d'études plus approfondies, en vue d'élaborer un plan d'aménagement détaillé du parc.

3.4.1 ACCÈS AU PARC

Ce vaste territoire aux caractéristiques nordiques est facilement accessible par voie terrestre à partir de Montréal et de Québec, ce qui permet d'envisager un potentiel de mise en valeur rapide à des coûts acceptables. Actuellement, deux routes permettent l'accès au parc à partir de Chibougamau. Vers le nord, la route 167, asphaltée depuis peu, permet de se rendre au village de Mistissini. La même route se prolonge sur une surface gravelée de bonne qualité jusqu'au camping du lac Albanel, soit un trajet d'environ une heure. Le camping est situé à huit kilomètres au nord du pont de la rivière Témiscamie, où devrait être construit le second centre de services.

Également, à partir de Chibougamau, du début de la route du Nord, il est possible d'accéder en moins de 45 minutes à l'extrémité sud du lac Mistassini où se situe le camping de la baie Pénicouane. Cette route permet aux visiteurs de la région de poursuivre leur traversée de la Jamésie jusqu'au complexe La Grande, en passant par le village cri de Nemaska.

L'embouchure de la rivière Rupert est accessible par aéronef ou par bateau à partir de Mistissini, alors que le cœur du massif des monts Otish et le lac Naococane ne sont accessibles que par avion. Présentement, des bases d'avions de brousse sont établies à Mistissini et à proximité du pont de la rivière Témiscamie. En hiver, les avions de brousse sur skis représentent le seul moyen de transport pour accéder aux endroits les plus isolés du parc. Cependant, l'hiver venu, dans le cadre d'activités offertes par le parc, les visiteurs pourront utiliser la motoneige pour se déplacer sur les mêmes pistes que les trappeurs empruntent depuis des décennies afin de se rendre à leurs terrains de trappe.

Tant qu'il n'y aura pas de voie terrestre au massif des monts Otish, l'accès aux sites d'hébergement sera aléatoire. En effet, les conditions météorologiques instables qui y règnent peuvent, dans bien des cas, empêcher les aéronefs de se poser à l'heure prévue. Les plus philosophes des visiteurs diront que ces contretemps font partie de l'aventure en région isolée. Toutefois, il faudra tenir compte de cette contrainte lors de l'élaboration de l'offre des activités et des services, particulièrement au chapitre de la sécurité.

Il existe présentement un projet de construction d'une route à usages multiples qui relierait le secteur du lac Albanel au sud-ouest des monts Otish, où la recherche de gisements diamantifères se poursuit. Cette route, qui sera en bonne partie



parallèle au cours de la rivière Témiscamie, favoriserait la pratique du canot-camping à coût moindre et offrirait un accès par voie terrestre au secteur sud-ouest des monts Otish. Cette voie terrestre ouvrira de nouvelles perspectives en matière d'offre d'activités et de services.

Il en est de même pour les chemins d'exploitation forestière qui seront construits dans le secteur du lac Témiscamie. Ils permettront d'établir à cet endroit une nouvelle rampe de mise à l'eau à l'intention des canotiers désireux de parcourir le trajet historique qui relie la région du Lac-Saint-Jean au territoire des Mistassins (secteur des lacs à l'Eau Froide et Témiscamie).

3.4.2 ACTIVITÉS

La découverte et l'appréciation du riche patrimoine de ce vaste territoire seront associées à toutes les activités que pratiqueront les visiteurs au cours de leur séjour. Ce parc est habité par une nation fière de ses coutumes ancestrales et désireuse de les faire connaître.

3.4.2.1 Éducation

En matière d'offre éducative, des orientations seront adoptées afin de préciser les objectifs visés, les thèmes abordés et les moyens éducatifs mis de l'avant. À l'instar de tous les parcs nationaux du Québec, l'offre éducative du parc national Albanel-Témiscamie-Otish visera d'abord à favoriser l'établissement d'un contact étroit et significatif entre les participants et le patrimoine. Ainsi, les visiteurs seront amenés à découvrir la diversité des composantes du patrimoine de même que le rôle et la valeur de cette diversité. Ensuite, l'offre éducative visera à susciter l'engagement en faveur de l'atteinte de la mission de conservation du parc.

Un objectif spécifique sera formulé au chapitre du maintien des traditions. En effet, l'offre éducative mettra en valeur les connaissances traditionnelles de la Nation crie à l'égard de ce territoire, ce qui pourra contribuer au maintien de savoirs et de savoir-faire inestimables.

En ce qui concerne les thèmes abordés, la richesse du patrimoine naturel sera abondamment mise en valeur par l'offre éducative. Durant leurs activités et leurs déplacements, les visiteurs découvriront les caractéristiques biophysiques propres à chaque site, en plus d'être amenés à apprécier la beauté des lieux et l'importance que revêt leur protection.



Sans contredit, le patrimoine culturel occupera une place importante dans l'offre éducative. En effet, l'offre éducative mettra en valeur l'authenticité du patrimoine culturel des Mistassins. Elle témoignera de la symbiose existant, au sein de la culture crie, entre les valeurs spirituelles intangibles et le patrimoine naturel. Des activités faisant appel aux sens et aux émotions permettront aux visiteurs de vivre des moments privilégiés durant lesquels ils découvriront que nature et culture sont intimement associées. De plus, les Cris, qui occupent ces lieux depuis des temps immémoriaux, pourront faire des récits authentiques sur les portages et les lieux de campement séculaires et faire revivre les légendes des anciens.

Il apparaît donc clairement que la découverte de ce parc habité, le premier au Québec, sera rendue possible grâce à la participation du peuple cri, lequel considère faire partie intégrante de cette grande nature qui lui a par ailleurs assuré la survie à travers les âges.

Enfin, en ce qui concerne les moyens éducatifs, une salle d'exposition sera aménagée au pôle d'accueil principal du parc, à Mistissini. La présentation d'éléments visuels et d'artefacts dans chacun des sites où séjourneront les visiteurs sera aussi favorisée. À ce sujet, on peut citer en exemple l'exposition sur l'histoire des principales familles de trappeurs, dont on peut admirer les images et les artefacts à l'Auberge Mistissini. Lorsque les visiteurs partiront en excursion, il faudra faire en sorte que partout, et de toutes les manières possibles, les guides les amènent à découvrir les patrimoines naturel et culturel de ce territoire. Par conséquent, les employés du parc seront, grâce à la complicité et à l'appui des maîtres de trappe, les témoins vivants d'une culture ancienne. Lorsque les déplacements ou les activités se dérouleront sans la présence d'un guide, les visiteurs pourront consulter des panneaux d'interprétation, des brochures, des cartes thématiques, des audioguides, etc. Ils seront ainsi invités à découvrir la richesse du patrimoine protégé tout en vivant une expérience de récréotourisme.

La radio communautaire pourrait également être mise à contribution en diffusant des émissions visant à faire connaître le parc et son programme éducatif. Enfin, précisons que la direction du parc sera appelée à élaborer un programme éducatif destiné spécifiquement à la clientèle scolaire, et ce, en étroite collaboration avec des enseignants du village.

3.4.2.2 Randonnée pédestre

Dans un premier temps, la direction du parc encouragera l'aménagement de sentiers de randonnée de courte distance entre un camping projeté par les Cris de Mistissini, le long de la rivière Chalifour, et le village de Mistissini, à l'intention des visiteurs qui souhaitent expérimenter une première immersion en forêt boréale. De plus, à proximité des lieux de séjour, de courts sentiers d'interprétation, en forme de boucle, feront découvrir le patrimoine naturel propre à ce milieu.

Par la suite, la priorité sera accordée à l'aménagement de sentiers dans un secteur auquel les touristes ont accès depuis plus de 20 ans, soit dans la partie est des monts Otish. Les visiteurs pourront alors se déplacer entre les trois refuges existants. De plus, dans une deuxième étape, des sites de camping rustiques pourront être aménagés le long des parcours recommandés. L'hiver, la découverte de ce secteur pourra s'effectuer en chaussant skis et raquettes. Dans la plupart des cas, un service de transport des bagages à des points stratégiques sera offert.

De plus, durant les mois les moins froids de l'hiver, on pourra pratiquer la randonnée de ski de longue distance à partir de Mistissini, en empruntant la surface gelée des rives du grand lac Mistassini. Les visiteurs pourront dormir sous la tente, aux endroits prévus à cette fin.

En ce qui a trait aux randonnées de longue distance, il sera fortement recommandé de recourir aux services d'un guide. Les personnes qui décideront de se déplacer de façon autonome devront démontrer aux autorités qu'elles ont la capacité physique de réaliser leur expédition, qu'elles possèdent les habiletés nécessaires et l'équipement requis pour leur séjour et pour parer à d'éventuelles situations d'urgence.

Par ailleurs, compte tenu de la fragilité de la flore arctique-alpine qui couvre les sommets dénudés, aucun sentier de randonnée permanent ne sera implanté au sommet des monts Otish. La direction du parc proposera plutôt aux randonneurs des trajets prédéterminés sur une carte, à programmer sur un appareil de positionnement géographique (GPS). Ainsi, les visiteurs ne répéteront pas systématiquement les mêmes parcours sur ces sommets. De plus, les guides inviteront les randonneurs qui parcourront ce secteur à se déplacer en éventail afin de minimiser l'effet du piétinement sur la strate muscinale. L'utilisation du GPS permettra aussi aux randonneurs de s'orienter lorsque les brumes opaques envahiront les sommets. Les sentiers, aménagés et balisés selon les normes



en vigueur dans les parcs du sud, ne seront aménagés que dans les secteurs des vallées et des piémonts, en zone arborée, là où seront aménagés les sites de campement.

3.4.2.3 *Randonnées en traîneau à chiens*

Les trappeurs cris de Mistissini ont longtemps utilisé des attelages de chiens pour transporter leurs provisions et leurs bagages sur de longs traîneaux. Ce mode de transport particulier pourra être remis à l'honneur de façon à perpétuer un mode traditionnel de transport et se combiner à la pratique de longues randonnées de ski ou en raquettes. Des conditions particulières seront prévues afin d'éviter les impacts de cette activité sur le patrimoine naturel du parc.

3.4.2.4 *Pratique du canot et du kayak*

Les adeptes de kayak découvriront que le lac Mistassini est une véritable mer intérieure et qu'il constitue un défi de taille. Sur une telle superficie, les vents peuvent changer rapidement et rendre les conditions de pratique hasardeuses. Malgré cela, ce mode de déplacement, qui n'a jamais été offert aux touristes qui visitent la région, devrait connaître une grande popularité. Aussi, la rivière Rupert et ses nombreux rapides pourront offrir de grands moments de découverte aux adeptes du kayak de rivière.

Par ailleurs, les amateurs de canot pourront suivre les parcours des Anciens de Mistissini, notamment des trajets qui joignent le village à la rivière Mistassini ou mènent à Waskaganish, sur les rives de la baie James, comme cela est pratiqué depuis quelques décennies. Les plus aventuriers pourront découvrir l'archipel de la rivière Rupert, en aval du camp Louis-Jolliet. Cet endroit sera pour eux à la fois le lieu de départ et d'arrivée.

Quant à la paresseuse rivière Témiscamie, les familles y trouveront le lieu idéal pour faire du canotage en toute sécurité. Les vacanciers pourront profiter des nombreuses plages de sable blond qui la bordent en aval du lac Béthoulat. La section amont offre aux plus téméraires des sections caractérisées par des courants vifs et ponctués de nombreux rapides, et ce, à partir du lac Indicateur.

Enfin, le massif des monts Otish, véritable pivot hydrographique, servira de point de départ à de longues expéditions de canot à destination du lac Saint-Jean ou encore du fleuve Saint-Laurent par la source des rivières Péribonka, aux Outardes ou Manicouagan ou à destination de la baie James, à partir des rivières Eastmain et La Grande. Les adeptes de ce genre d'expédition devront être totalement autonomes et équipés du matériel adéquat pour parer à des situations d'urgence.





3.4.2.5 Pêche sportive

Le territoire qui sera protégé par le futur parc se superpose, en bonne partie, à celui de l'actuelle réserve faunique des Lacs-Albanel-Mistassini-et-Waconichi, dont la réputation en matière de pêche sportive a dépassé nos frontières depuis de nombreuses années. En effet, les lacs Mistassini et Albanel sont fréquentés depuis plusieurs décennies par des milliers de pêcheurs sportifs. Chaque saison estivale, ces derniers viennent y capturer des ombles de grande taille, d'énormes brochets du Nord et des dorés jaunes à la chair délicate. Cette activité génère des revenus importants dans la communauté de Mistassini, notamment pour les pourvoiries crie, leurs guides et leurs employés de soutien.

Comme il est prévu à la Loi sur les parcs, la pêche sportive pourra se poursuivre une fois le parc créé. La direction du parc verra à s'assurer que les règles en vigueur permettent le respect du principe de conservation, tel qu'il est défini dans la Politique sur les parcs. En effet, l'encadrement de la pêche dans les parcs vise l'exploitation durable de la ressource piscicole. L'atteinte de cet objectif s'appuie sur des inventaires et des suivis, en vue d'évaluer de façon continue les niveaux de population ainsi que les taux de recrutement et de mortalité des espèces pêchées. D'ailleurs, depuis quelques années, des chercheurs de l'Université Laval ont entrepris de décrire avec précision l'état de situation de chaque espèce sportive con-

voitée sur ce territoire. Cette façon de faire permet d'ajuster en conséquence le prélèvement. De plus, les personnes qui ne sont pas bénéficiaires de la Convention de la Baie James et du Nord québécois pourront seulement pêcher dans les lacs et les rivières situés dans les zones de services et les zones d'ambiance, désignés par le directeur du parc.

C'est dans ce contexte, mais aussi dans le respect des droits accordés aux bénéficiaires de la Convention, que la pêche sportive continuera d'être offerte aux visiteurs du parc. De plus, la direction du parc fera en sorte que la pêche soit associée aux activités de découverte des patrimoines naturel et culturel.

Par ailleurs, il apparaît souhaitable de maintenir les portions restantes de la réserve faunique des Lacs-Albanel-Mistassini-et-Waconichi au pourtour du parc, afin de mieux contrôler la pêche sportive sur l'ensemble des lacs Albanel et Mistassini. Cela permettra aussi d'offrir aux visiteurs une gamme de produits touristiques plus diversifiée.

3.4.2.6 Chasse et piégeage

De façon générale, la chasse et le piégeage sont interdits par la Loi sur les parcs. Toutefois, les bénéficiaires de la Convention de la Baie James et du Nord québécois, en vertu des droits qui leur sont accordés, pourront continuer de pratiquer ces



activités sur le territoire du parc. En effet, le droit d'exploitation (chasse, pêche et piégeage) défini dans cette Convention a préséance sur la Loi sur les parcs.

3.4.2.7 *Autres activités*

Au fur et à mesure que se développera cet immense parc, d'autres activités compatibles avec la mission du parc seront offertes à une clientèle qui sera de plus en plus nombreuse et diversifiée. Par exemple, il sera possible aux personnes âgées d'organiser des mini-croisières sur le grand lac Mistassini à bord de bateaux affrétés spécialement à cette fin. Toutes ces activités devront respecter les orientations et les exigences formulées dans la Politique sur les parcs et seront offertes de façon à assurer la sécurité des visiteurs.

3.4.3 SERVICES

3.4.3.1 *Accueil et services connexes*

Compte tenu des structures touristiques déjà en place à Mistassini, la priorité relative à l'accueil se limitera à l'aménagement d'un bâtiment polyvalent qui, en plus de permettre l'accueil des visiteurs, abritera aussi les services administratifs du parc et le centre d'interprétation. Par la suite, des investissements seront consentis en vue de mettre en place un centre de services aux visiteurs dans le secteur de la rivière Témiscamie, où l'on trouve une hydrobase.

Si la route menant aux sites d'exploration diamantifère était construite, alors d'autres centres de services aux visiteurs pourraient être aménagés dans le secteur du lac Béthoulat, où le chemin pourrait franchir la rivière Témiscamie, ainsi que dans le secteur sud-ouest des monts Otish.

3.4.3.2 *Hébergement*

En plus des sites déjà aménagés aux camps de pêche Osprey, Vieux-Poste, Louis-Jolliet et Papaskwasati et aux campings du lac Albanel et de la baie Pénicouane, s'ajoutera un futur pôle d'accueil, près du pont actuel de la rivière Témiscamie, à proximité du camping du lac Albanel.

Les visiteurs se rendront aux monts Otish à partir du camp de base qui sera construit au lac Arthur-Genest, sur le versant sud du mont Yapeitso. Le même genre d'équipement, y compris des emplacements de camping, sera progressivement implanté dans d'autres secteurs facilement accessibles de ce massif montagneux.

Afin que les visiteurs aient la chance de séjourner dans de véritables campements traditionnels cris, quelle que soit la saison, certaines habitations traditionnelles seront aménagées de façon à servir de refuges, et ce, en respectant l'authenticité de ces bâtiments. De plus, certains visiteurs auront la





chance de séjourner dans des familles installées sur des terrains de trappe et, par ce contact étroit, ils pourront échanger avec les aînés et les maîtres de trappe sur le mode de vie et les coutumes ancestrales de ces derniers. En rendant ainsi possible l'hébergement sur les sites traditionnellement utilisés par les Cris de Mistissini, la capacité d'accueil du parc se trouvera augmentée, évitant la multiplication des aménagements sur le territoire.

Par ailleurs, la communauté de Mistissini envisage l'aménagement de terrains pour les caravanes et les campeurs de même que la construction de quelques chalets à l'entrée du village, sur les rives de la rivière Chalifour. Les visiteurs qui accéderont à ce territoire pourront aussi se loger à Chibougamau et à Chapais, des villes dont l'économie reposait jadis presque entièrement sur les activités minières et forestières. Grâce à un plus grand achalandage touristique généré par le parc, ces deux villes pourront offrir des services complémentaires à ceux du parc, permettant ainsi aux visiteurs la possibilité de prolonger leur séjour.

3.4.4 PÔLES D'ACTIVITÉS

3.4.4.1 Pôles primaires

Le pôle principal d'accueil des visiteurs se trouvera au village de Mistissini, dans un bâtiment multifonctionnel où seront rassemblés les services administratifs et un centre d'interprétation. Ce bâtiment sera adjacent à l'auberge déjà en place. Il sera possible, à cet endroit, de planifier un séjour et de réserver les services et les équipements nécessaires à son bon déroulement. Ainsi, il sera aussi possible de réserver un emplacement de camping ou une embarcation, de s'inscrire à une activité éducative ou récréative et même de réserver un hydronautisme. Au village, les visiteurs pourront aussi se procurer le matériel habituellement utilisé pour la pratique d'activités de plein air.

Les autres pôles primaires d'activités seront situés dans le secteur lacustre, où se trouvent les installations des quatre camps de pêche existants, ainsi qu'aux campings servant de portes d'entrée aux lacs Mistassini et Albanel, à savoir les campings de la baie Pénicouane et du lac Albanel.



3.4.4.2 Pôles secondaires

Des pôles secondaires d'accueil offrant des emplacements de mise à l'eau des embarcations seront construits le long de la future route à usages multiples qui reliera l'actuelle route Témiscamie-Albanel au secteur sud-ouest des monts Otish. Cette route permettra d'accéder à la partie nord du parc et à la vaste plaine de la rivière Eastmain.

Hors du secteur des lacs, le territoire est actuellement plus difficile d'accès. Il faut utiliser un avion de brousse pour atteindre l'embouchure de la rivière Rupert. Il en est de même pour l'accès à la partie nord-est des monts Otish, où il y a des camps d'hébergement et un circuit de randonnée (voir la carte 4) emprunté depuis plusieurs années par les amateurs de randonnée pédestre en région isolée. Comme le massif est difficile d'accès par voie aérienne, en raison de mauvaises conditions météorologiques, une base d'hydravion et une structure d'hébergement seront aménagées au lac Arthur-Genest, juste au sud du mont Yapeitso. Au cœur du massif, le camp Boucane, sur les rives du lac Shikapio, constituera aussi un pôle secondaire et sera relié par un réseau de sentiers aux autres pôles secondaires du secteur, soit ceux du lac Conflans et du lac Lagopède, où l'on trouve déjà des camps.

3.4.4.3 Pôles tertiaires

Une fois l'étape de consolidation des équipements existants achevée et le plan de développement amorcé pour les pôles secondaires, la direction du parc examinera le potentiel de mise en valeur du grand lac Naococane et de la partie centrale des monts Otish, près des lacs Pluto et Indicateur. Des refuges et des emplacements de camping viendront ultérieurement s'ajouter afin de permettre la découverte de ce secteur. On trouvera le même type d'installation le long des rives des lacs Mistassini et Albanel, de même que sur le parcours des rivières Témiscamie et Rupert.



Conclusion



Le territoire visé par le présent projet constituera le premier parc national habité au Québec, et ce, par une nation autochtone. Plusieurs visiteurs entreront ainsi pour la première fois en contact avec la population crie de Mistissini. Celle-ci a su préserver sa culture, d'une incontestable authenticité, et son mode de vie traditionnel, qu'elle perpétue fièrement. C'est donc avec enthousiasme que les habitants du village accueilleront les visiteurs par leur mot de bienvenue : « *Watchya!* ».

Tel que le recommande le rapport Morrison (1997), le futur parc Albanel-Témiscamie-Otish sera géré selon une approche holistique, rejoignant ainsi la philosophie du conservacionniste

Sigurd F. Olson (1899-1982), qui invite le lecteur à découvrir les valeurs intangibles de la nature dans son livre intitulé *Reflections from the North Country*. Voici, en substance, ce qu'il a déclaré au cours d'une allocution prononcée devant le Sierra Club en 1965 (traduction libre) : « *Après avoir passé mon existence à voyager dans des régions primitives où des gens vivaient en utilisant cette nature sauvage, j'ai découvert qu'il existe un inconditionnel besoin de nature sauvage dans chaque être humain et que les valeurs spirituelles qui y sont rattachées constituent un besoin fondamental pour nous tous. On ne peut donc le nier, si nous ne préservons pas ces lieux où les besoins spirituels de l'être humain peuvent être comblés et nourris, nous détruirons notre culture et nous auto-détruirons.* »

Aussi, l'immense territoire de chasse, de pêche et de piégeage des Mistassins révélera aux visiteurs la présence d'une diversité floristique et faunique caractéristique des grands espaces nordiques du Québec. Et que dire des grands espaces à découvrir : le lac Naococane et ses centaines d'îles, les monts Otish et les paysages à perte de vue, la rivière Témiscamie et ses berges sablonneuses, les immenses lacs Albanel et Mistassini et, enfin, l'archipel d'îles de la rivière Rupert et ses nombreux rapides?

40

Oui, ce pays « à la mesure de la démesure » offrira la possibilité de réaliser de grandes expéditions et de vivre de belles expériences de découverte. Ce parc est déjà doté des services de base pour accueillir les visiteurs. C'est pourquoi l'aménagement de nouvelles infrastructures d'hébergement ne s'effectuera qu'une fois l'étape de consolidation des équipements existants achevée, et ce, en respectant l'opinion des membres de la communauté crie de Mistissini, qui sera la première concernée par la gestion quotidienne des activités et des services qui seront offerts dans ce parc. C'est donc au rythme de cette communauté que sera développé ce parc, en harmonie avec l'usage traditionnel qu'ils font de leur territoire de trappe. L'aménagement prévu favorisera l'émergence de nouvelles activités touristiques centrées sur l'écotourisme, entraînant par le fait même de nouvelles retombées économiques pour toute la région.

Les Jamésiennes et les Jamésiens de Chibougamau et de Chapais, qui cohabitent avec la Nation crie de Mistissini depuis plus d'un demi-siècle, profiteront aussi de la venue de cette nouvelle clientèle. Ils pourront offrir des produits touristiques complémentaires à ceux du parc, ce qui permettra une diversification de l'économie locale.

Ce grand projet de parc, maillon important de la Stratégie québécoise sur les aires protégées, est par ailleurs significatif en matière de protection de la forêt boréale du Québec, même si à l'échelle de la planète, beaucoup reste à faire. La préservation de ce patrimoine encore intact sera donc au cœur de la mission du futur parc. Ainsi, le présent plan directeur provisoire préconise une approche prudente relative à sa mise en valeur. À ce chapitre, les opinions et les commentaires recueillis lors des audiences publiques prévues à cette fin permettront d'en améliorer le contenu. Par la suite, une proposition finale d'aménagement sera transmise au Comité consultatif pour l'environnement de la Baie James en vue d'obtenir son approbation. Lorsque ce sera chose faite, le processus menant à la création légale du premier parc national québécois en forêt boréale pourra être déclenché.



Bibliographie

MORRISSON, J. (1997) *Conservation Parks in Cree Territories. A Discussion Paper*, rédigé à l'intention du Grand Conseil des Cris, par la Direction du plein air et des parcs du ministère de l'Environnement et de la Faune du Québec et le Fonds mondial pour la nature (Canada), 137 pages.



Pour tout renseignement, vous pouvez communiquer avec le Centre d'information du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs :

Téléphone : (418) 521-3830
1 800 561-1616 (sans frais)

Télécopieur : (418) 646-5974

Courriel : info@mddep.gouv.qc.ca

Internet : www.mddep.gouv.qc.ca



**Développement durable,
Environnement
et Parcs**

Québec 